

Modification des installations exploitées  
par la SAS Entreprise MARQUET - Saint-Flour

---

Le 11 mars 2025, la SAS Marquet a porté à la connaissance du préfet du Cantal les modifications relatives au site des Cramades, autorisé au titre des ICPE, qu'il exploite sur la commune de Saint-Flour.

Ce porter à connaissance concerne la plate-forme technique, exploitée en parallèle de la carrière, qui regroupe deux centrales de production d'enrobés (à chaud et à froid), une installation de broyage-lavage de matériaux et les activités annexes (stockage-transit de minéraux, cuve d'émulsion, stockage de gaz).

L'exploitant sollicite un acte administratif unique reprenant l'ensemble des activités, avec actualisation des rubriques ICPE et de leur régime, en tenant compte des évolutions réglementaires et des modifications réalisées :

- . modernisation de la centrale de production d'enrobés à chaud (passage à l'énergie gaz propane, moins polluante, et augmentation de la capacité de production) ;
- . adaptation des stockages et transits de matériaux ;
- . augmentation de puissance de l'installation de traitement (concassage, broyage, tamisage et lavage) ;
- . installation d'un stockage de gaz en remplacement du fuel.

Après examen, l'inspection des installations classées a considéré que les modifications sont notables mais pas substantielles.

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, le dossier est soumis à une participation du public par voie électronique ouverte sur le site internet des services de l'État dans le Cantal, pendant une période de 15 jours du vendredi 4 avril au vendredi 18 avril 2025 inclus.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Cantal :

<https://www.cantal.gouv.fr/>,

à la rubrique : action de l'Etat – environnement – information et participation du public  
- participation du public - consultation.

Le public peut faire parvenir ses observations et propositions pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique à l'adresse suivante :

[pref-environnement@cantal.gouv.fr](mailto:pref-environnement@cantal.gouv.fr).

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Hervé DEMAI